



REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*



*Ministère de la Santé  
et de l'Action sociale*

N° 004542

N°

MSAS/DGSP/DL

*Dakar, le*

10 AVR 2020

**Le Ministre**

## **NOTE DE SERVICE**

Dans le cadre de la riposte face au COVID-19, il est mis en place au sein du Ministère de la Santé et de l'Action sociale, une commission technique de biologie médicale.

### **Missions :**

La commission technique de biologie médicale a pour mission :

- de donner un avis technique consultatif au Ministre de la Santé et de l'Action sociale sur toute demande d'autorisation de mise sur le marché sénégalais, de toute technique ou méthode de diagnostic, y compris les Tests de Diagnostic Rapides relatifs au SARS-CoV-2, responsable du COVID-19
- de faire des propositions au Ministre de la Santé et de l'Action sociale par rapport à la place du laboratoire de biologie médicale face à la pandémie du COVID-19.

### **Composition :**

La commission technique de biologie médicale est composée comme suit :

**Président :** le Directeur des Laboratoires

**Secrétariat :** le Chef de la Division de la Réglementation au sein de la Direction des Laboratoires

### **Membres :**

- le représentant du laboratoire de Bactériologie et de Virologie de l'Hôpital Aristide Le Dantec ;
- le représentant du Laboratoire polyvalent du Centre hospitalier national d'Enfants Albert Royer ;
- le représentant du Laboratoire de Biochimie de l'Hôpital de Fann ;

- le représentant du Laboratoire de Parasitologie et Mycologie de l'Hôpital Aristide Le Dantec ;
- le représentant du Laboratoire de Biologie médicale de l'Hôpital Principal de Dakar ;
- le représentant du Laboratoire de Biologie médicale de l'Hôpital militaire de Ouakam ;
- le représentant du Service d'Immunologie de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
- le représentant du Service de Bactériologie et Virologie de la section Médecine de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
- le représentant du Service de Biochimie médicale de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontologie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
- le représentant du Centre national de Transfusion sanguine ;
- le représentant du Laboratoire national de Santé publique ;
- le représentant de l'Association des Biologistes des Laboratoires de Biologie médicale privés
- le représentant de l'Institut Pasteur de Dakar ;
- le représentant de l'Institut de Recherche en Santé, de Surveillance épidémiologique et de Formation.

Le comité se réunit sur convocation de son Président à chaque fois que de besoin.  
Toute personne ressource peut être conviée par le Président, en cas de nécessité.  
La présente note de service prend effet à compter de sa date de sa signature.



**Abdoulaye Diouf SARR**